

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2015 à 18 heures

Convocation du 16 février 2015.

Présents : MM et Mmes Pierre POLARD, David ALARY, Christian ALFARO, Séverine AZOUGARH, René BLOT, Jean-Michel CABROL, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Corinne GALINDO, Jérôme GARCIA, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Jean-Claude VIVANCOS.

Procurations données :

***Véronique BRASSET à Jacques MAURAND,
Michel GARY à Florence RAYNIER,
Erick GRANIER à René BLOT,
Eva HAMORI à Sylvie GISBERT,
Béatrice MILESI à Pierre POLARD,
Céline TAILHADES à Anne-Marie DUCLA.***

ORDRE DU JOUR :

1. Choix du mode de gestion du service public d'eau potable.
2. Choix du mode de gestion du service public d'assainissement.
3. Adhésion groupement de commandes Hérault Energies.
4. Vente VIALA.
5. Demandes de subvention : -Travaux vitrail Collégiale - Aire de Jeux.
6. Avenant n°1 à la convention PUP « lotissement Clos Saint Julien ».
7. Tarifs Camping.
8. Personnel : créations de postes –ISF.
9. Indemnité de conseil trésorier municipal.
10. Compte-rendu des décisions du Maire.
11. Questions diverses.

PREAMBULE :

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Jean-Claude VIVANCOS est désigné secrétaire de séance.

Le Maire aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

1 – CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le Maire rappelle au Conseil que le contrat d'affermage qui lie la Commune à la Lyonnaise des Eaux pour la gestion du service de l'eau potable, arrive à son terme le 1er octobre 2015.

Il faut donc que la commune se prononce sur le choix du mode de gestion de ce service.

Pour ce faire, le bureau d'études COGITE a été missionné par le SIVOM et 8 communes pour réaliser un audit sur le contractuel et un rapport sur le choix du mode de gestion. Les Conseillers municipaux ont reçu ces documents avant le conseil.

Le Maire résume le rapport du bureau d'études sur les différents choix possibles :

Régie : la commune gère complètement le service, réseaux, personnel, recouvrement...

Délégation de Service Public : la Commune délègue à un opérateur privé soit par concession (tout est délégué y compris les investissements) soit par affermage (seule la partie exploitation et recouvrement est déléguée).

Régie intéressée : le délégataire est rémunéré par la Commune mais assure le fonctionnement et les investissements.

Le Maire expose :

Dans le rapport il est précisé les différents scénarios envisageables.

- ✓ Le fonctionnement en **Régie** suppose l'embauche de 2 ETP ; la passation de marchés avec des prestataires, des moyens matériels et infrastructures évalués à 195.800€ ; une dotation initiale (matériel + 6 à 9 mois de charges en fond de roulement) de 329.974€ ; coût financier (emprunt) 30.000€. Fixation du prix de l'eau : surcoût de 17.000€ (balance entre économies réalisées et dépenses supplémentaires)
La fiabilité du service est limitée. La responsabilité de la Commune peut être engagée en cas de mauvaise qualité de l'eau. La collectivité assume tous les risques sans réelle marge de manœuvres pour faire baisser les prix.
- ✓ **DSP** : les prestations du délégataire sont bien définies. La collectivité a la possibilité de contrôles sur la mission du délégataire et le déroulement de la procédure. Le délégataire assume les risques techniques et financiers de l'exploitation. Les élus peuvent se consacrer à la définition de la stratégie et à l'organisation à long terme du service. D'où l'importance de la mise en place de points à contrôler de façon à ce que l'on ait bien la qualité de service attendu.

Conclusion : s'orienter vers une DSP de 10 ans

- Importants moyens techniques et financiers que la collectivité ne possède pas à ce jour (éch. Au 01.10.2015)
- Prix de l'eau qui ne baissera pas significativement.
- Expertise technique
- Moyens importants mobilisés en cas de crise
- Le délégataire engage sa responsabilité
- Pénalités de rupture dégressives au bout de 5 ans pour ne pas être pieds et poings liés avec un délégataire.

IDEM pour l'assainissement

Remarques de R.BLOT : effectivement après lecture du rapport et les chiffres annoncés il faut choisir la DSP mais avec des clauses à négocier notamment concernant le prix de l'eau.

Le Maire précise que c'est la collectivité qui conserve la charge de l'investissement. Pour le prix : une formule de révision des prix sera mise en place. Après le choix du mode de gestion, tout ceci sera débattu.

R. BLOT : les autres communes resteront-elles en DSP ?

Le Maire : oui, à ce jour, car chaque commune ne peut pas partir individuellement en régie. Peut-être à terme si les EPCI prennent la compétence. La Régie sera peut être possible au niveau communauté de communes.

Le Maire note que sur Capestang il y a un bon rendement avec – de 15% de pertes. En raison de leur manque d'investissement certaines communes ont 50% de pertes. Le contrat actuel sera prolongé de 5 mois pour mener une bonne négociation.

Le Maire soumet au vote la délibération concernant le choix du mode de gestion du service public d'eau potable.

Le conseil adopte à l'unanimité le choix du mode de gestion : DSP de 10 ans.

2/ CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Ce sont les mêmes remarques que pour le service d'eau potable

Le Maire soumet au vote la délibération concernant le choix du mode de gestion du service public d'assainissement.

Le conseil adopte à l'unanimité le choix du mode de gestion : DSP de 10 ans.

3/ ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES HERAULT ENERGIES

Le Maire rappelle au Conseil qu'à compter du 1^{er} janvier 2016 les collectivités locales auront l'obligation, pour leur achat d'énergie, de passer par la procédure des marchés publics pour leur points de consommation supérieure à certains niveaux fixés par la réglementation (disparition des tarifs règlementés jaunes et verts). Afin de faciliter la mise en œuvre de cette nouvelle procédure et d'obtenir les meilleurs prix possibles, Hérault Energie propose de constituer un groupement de commandes dont il serait le coordonnateur et auquel de nombreuses collectivités ont d'ores et déjà décidé de participer.

La commune obtiendra ainsi de meilleurs prix et bénéficiera de l'expertise d'Hérault Energie. Le coût de l'adhésion est de 110€/an, l'estimation des économies attendues est de l'ordre de 10.000€/an pour le gaz.

Le Maire soumet au vote la délibération concernant l'adhésion au groupement de commandes Hérault Energie

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion au groupement de commandes électricité et gaz.

4/ VENTE VIALA/COMMUNE

Le Maire propose d'acheter à M. et Mme VIALA les parcelles C1062 et K2842 chemin de la Claverie pour régulariser l'alignement de la voirie. Précise que la cession est consentie à l'euro symbolique et que les frais et émoluments sont à la charge de la Commune.

Le Maire soumet au vote la délibération concernant l'achat à l'euro symbolique des parcelles VIALA.

Le conseil accepte à l'unanimité l'achat à l'euro symbolique

5/ DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire présente les projets pour lesquels la commune pourrait solliciter le versement d'une subvention :

- Vitrail Collégiale :
Nécessité de réparation d'urgence sur un vitrail. L'entreprise BATAILLOU qui est déjà intervenue suite au vandalisme présente un devis de 3432€.
- Aire de jeux Fernand Vidal :
C'est un projet initié par le Conseil Municipal des enfants – montant estimé à 35.000€ pour un parcours de jeux destiné au 7-14 ans.

R.BLOT demande à consulter le projet

C.GALINDO : n'y a-t-il pas des problèmes de sécurité ?

Le Maire : non, une consultation sera mise en place avec un cahier des charges, pour choisir un fournisseur garantissant les normes de sécurité.

Le Maire soumet au vote les délibérations sollicitant une aide financière de la DRAC, de la Région et du Département pour les projets précités.

Le Conseil adopte à l'unanimité les délibérations sollicitant une aide financière au taux maximum auprès de la DRAC du Conseil Général et du Conseil Régional pour les projets précités.

6/ AVENANT N.1 PUP « CLOS SAINT JULIEN »

Le Maire rappelle la convention initiale de projet urbain partenarial lotissement « Clos Saint Julien », qui a été signée en date du 08 juillet 2014 et approuvée par le Conseil, entre la Commune et la Société SM PROMOTION aménageur du lotissement.

L'avenant n° 1 vient modifier cette convention dans le but d'améliorer de façon plus globale l'écoulement des eaux pluviales du secteur concerné par la rue de l'Agriculture et ceci suite à la prise en compte d'un recours gracieux initié par un propriétaire riverain Monsieur DAGUET.

Jacques MAURAND expose la problématique des lieux et les travaux envisagés. L'aménageur est d'accord pour prendre en charge 50 % des travaux complémentaires pour améliorer le réseau d'eaux pluviales existant du secteur concerné.

La prise en charge financière des travaux fait l'objet de l'avenant n° 1.

Montant des travaux TTC : 10 800 €

Prise en charge : 50 % par la commune soit 5 400 €

50 % par SM PROMOTION soit 5 400 €

R.BLOT demande qui se chargera de l'entretien ?

J.MAURAND : Le foncier est cédé à l'euro symbolique et la Commune s'engage à faire les travaux et l'entretien.

Le Maire soumet au vote la délibération approuvant l'avenant n°1 concernant la prise en charge financière des travaux supplémentaires sur le réseau pluvial existant ainsi que les modalités de recouvrement.

Le Conseil adopte à l'unanimité la délibération approuvant l'avenant n°1 convention PUP.

7/ TARIFS CAMPING

Le Maire précise qu'en raison de la durée d'ouverture réduite du Camping municipal, 1^{er} mai – 30 septembre, il convient d'ajuster les tarifs des mobil-homes avec un tarif basse saison : 350€ semaine et un tarif haute saison 500€ semaine. Les autres tarifs restent inchangés.

R.BLOT : pour quelle raison ?

S.GISBERT : le peu d'occupation en très basse saison pour les mobil-homes ne justifie pas le maintien de 4 tarifs différents.

Le Maire soumet au vote la délibération concernant la modification des tarifs du camping.

Le Conseil accepte à l'unanimité la modification.

8/ CREATION DE POSTES-ISF

Le Maire informe le Conseil que pour permettre l'avancement de grade de trois agents communaux il convient de créer les postes correspondants à leurs nouveaux grades.

- 2 postes d'adjoints techniques de 1^{ere} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ere} classe

Le Maire soumet au vote la délibération approuvant la création de postes pour permettre l'avancement de grade

Le Conseil adopte à l'unanimité la délibération.

Le Maire informe le Conseil que **l'indemnité spécifique de fonction** est une prime liée à la fonction de policier municipal et qu'elle peut s'élever jusqu'à 20% maximum du traitement mensuel brut. Actuellement 1 agent est au taux de 16% et 2 agents au taux de 14%. Cette indemnité n'a pas lieu d'être différente puisqu'elle est liée à l'exercice de la fonction et propose donc de la fixer à 17 % pour tous les agents de la police municipale.

R.BLOT et C.GALINDO : ne peut-on harmoniser à 16% ?

Le Maire : compte tenu du fait que les tâches des agents ont été recentrées sur des missions exclusives de police, il vaut mieux harmoniser par le haut cette indemnité.

Florence RAYNIER rebondit alors sur les missions de police : l'opération tranquillité vacances ?

D.ALARY : le bilan fait état de 30 utilisateurs satisfaits et les retours sont plutôt positifs.

C.GALINDO n'y aura-t-il pas de tournées et d'astreintes ?

D.ALARY : il y a des tournées aléatoires 1 à 2 fois par semaine avant 22h30. Pour le reste, il y a la gendarmerie, il ne faut pas confondre les missions.

Le Maire : Contrôles routiers et radars pédagogique ont été mis en place 1/route de Puisserguier ; 1/ route de Nissan et 1/ rue Paul Bert pour sécuriser les riverains.

Le Maire soumet au vote les délibérations concernant les créations de postes et le taux de l'ISF.

Le Conseil adopte à l'unanimité la création de trois postes pour permettre l'avancement de grade et le taux de l'ISF à 17% pour les agents de police municipale.

9/ INDEMNITE DE CONSEIL

Le Maire informe que la Commune peut accorder une indemnité au receveur municipal pour des prestations de conseil et d'assistance, en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Propose d'accorder l'indemnité de conseil à Mme BARTHE, Trésorière Municipale, pour l'exercice 2014 selon le décompte présenté pour un montant de 728,36€ brut.

Le Conseil adopte à l'unanimité la délibération accordant l'indemnité de conseil à Mme BARTHE.

10/ COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises conformément à la délégation du Conseil Municipal accordée par délibération du 29 avril 2014.

- **DECISION 01/2015 du 5 janvier 2015** : signature d'un avenant au bail liant la commune au département pour la location de locaux supplémentaires pour l'Agence Sociale.
- **DECISION 02/2015 du 4 février 2015** : signature d'un bail professionnel et convention ménage au centre médical avec deux infirmières.
- **DECISION 03/2015 du 10 février 2015** : signature d'une convention d'entretien ménager entre la Commune et la Gendarmerie pour l'entretien des locaux.
- **DECISION 04/2015 du 19 février 2015** : signature d'un bail de location pour un garage municipal sis rue de Strasbourg, loyer de 124€/trimestre.

11- QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire fait le point sur le **Compte administratif 2014** et présente les dépenses et recettes de fonctionnement.

Dépenses : 2.373.735€ : + 3,2 % // 2013

Recettes : 2.953.651€ : + 4% // 2013

Travaux en régie : 122.513€

CAF : 702.428€ +3,2% //2013.

Recrutement DGS :

Le Maire fait le point sur l'avancée du recrutement.

La recherche s'est avérée infructueuse, et la commune s'oriente plutôt vers le recrutement d'un contractuel pour un an qui serait chargé des dossiers d'investissement, appui technique et soutien des projets. Il n'y aurait pas de DGS à proprement parlé mais une direction collective et collégiale.

R.BLOT : qui serait le chef du personnel ?

Le Maire : c'est moi, chaque service fonctionnant parfaitement avec les chefs de service qui en sont responsables.

Recherche d'un médecin au Centre médical : suite à l'article paru dans MIDI LIBRE, Jean Michel CABROL expose que trois médecins l'ont contacté pour avoir des renseignements mais depuis pas de réponse.

SKATE PARK :

Mise en place du chantier mercredi 26.02 début des travaux lundi 2.03.

R.BLOT souligne le problème de stationnement des forains à l'emplacement du chantier.

J.MAURAND : dans le cadre de l'aménagement général, on verra si l'on peut les installer un peu plus loin.

TENNIS :

Subvention du Département 26.840€-subvention de la Région 25.000€

Suite à l'appel d'offres trois propositions ont été reçues. Jacques MAURAND est en train de les analyser.

R.BLOT : les emplacements du camping ont dû être modifiés pour permettre la construction ?

S.GISBERT : il y aura 9 emplacements de moins mais le camping n'est jamais plein à plus de 50%. De plus un réaménagement doit être fait car certains emplacements sont trop grands.

R.BLOT : et les sanitaires ?

S.GISBERT : ce sera fait en avril.

J.MAURAND : il faut rationaliser les emplacements et organiser le camping de façon à le rendre plus fonctionnel et plus rentable ; répondre aux attentes des particuliers en matière d'hébergement de loisirs. Pour ce faire, mise en sécurité des installations, plantations etc...

PLANTATIONS RUISSEAU SAINT LAURENT

G.DUCLOS : 13 arbres seront plantés la semaine prochaine pour un coût de 5226,60 € TTC.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

- Local PIJ : l'immeuble « le petit Nice » a été acquis par la communauté de communes pour 65.000€ et 200.000€ de travaux sont prévus pour accueillir le PIJ.
- Deux chargés de mission ont été recrutés :
 - 1 pour le service de l'urbanisme : mise en place pour le futur PLUI -instruction PC.
 - 1 pour le développement économique, promotion du territoire, interface entre les porteurs de projets et la communauté. Sera chargé du schéma directeur de développement économique.Remarque de J.MAURAND : Il faudra veiller à prendre en compte les commerces de proximité et l'artisanat.

Plus rien n'étant à délibérer, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 20 heures.

Le Maire,
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude VIVANCOS

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

René BLOT

Véronique BRASSET

Jean-Michel CABROL

Gilles DUCLOS

Isabelle GIL

Annie DUCLA

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Eva HAMORI

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES